



NÉGOCIATION DU CONTRAT DE TRAVAIL

Représentants du comité de négociation :

- Pierre Veilleux, président et porte-parole
- Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie
- Dominic Ricard, vice-président aux Griefs et à la formation
- Stéphane Trottier, directeur Grand Montréal
- Jasmin Rainville, directeur Laurentides/Lanaudière
- M^e Alain Rousseau, conseiller juridique

Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes à travailler avec l'employeur sur le devis et l'entente tripartite qui serviront à compléter le rapport de rémunération globale pour la prochaine négociation. Ces deux documents devraient être prêts d'ici à ce que vous preniez connaissance de ce texte et seront ensuite validés par le Conseil du trésor et transmis à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Nous voulons ainsi demeurer rigoureux sur nos délais pour permettre à l'ISQ de nous livrer le rapport de rémunération dans les délais que fixe l'Annexe « G » de notre contrat de travail, soit 90 jours avant l'expiration de notre contrat.

En attendant, nous débuterons cet automne, juste après les travaux du *Livre vert*, nos rencontres avec les élus de l'Assemblée nationale du Québec afin de les sensibiliser à nos particularités et nos attentes face aux prochaines négociations.

Pierre Veilleux, président